

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 4 juillet 2024**

Date de convocation : vendredi 28 juin 2024

Délibération n° CC\_2024\_153  
Nomenclature : 4.2.2.4Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 44

Votants : 56

Pouvoirs :

M. Jean-Luc MARCHAIS à M. Jean-Marc  
AUDOUIN, Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc  
FOURRE, Mme Aurore DESCHAMPS à M.  
Jérôme GARDELLE, M. Pascal GILLARD à Mme  
Françoise LIBOUREL, M. Alexandre GRENOT à  
M. Bruno DRAPRON, M. David MUSSEAU à M.  
Eric BIGOT, M. Philippe CALLAUD à Mme  
Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Philippe  
CREACHCADEC à M. Ammar BERDAI, M.  
Pierre DIETZ à M. Eric PANNAUD, M. Jean-  
Pierre ROUDIER à M. Jean-Philippe MACHON,  
Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line  
CHEMINADE, M. Fabrice BARUSSEAU à M.  
Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Direction Education, Cohésion et  
Piscines - service Piscines - recrutement de  
personnel sous contrat de droit public à durée  
déterminée

Le 4 juillet 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Françoise LIBOUREL, M. Gérard PERRIN, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET

Secrétaire de séance : Mme Françoise LIBOUREL

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle qu'en application du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel. Dans ce dernier cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement

et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Suite au jury de recrutement pour le poste de Maitre-Nageur Sauveteur et à une procédure de recrutement par voie statutaire infructueuse, la présente délibération vise à autoriser de pourvoir l'emploi par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique et d'en définir les modalités :

- Temps de travail : temps complet
- Date d'effet du contrat : 31 août 2024
- Niveau : poste de contractuel équivalent catégorie B
- Définition du poste : Maitre-nageur sauveteur (MNS)
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans
- Rémunération : grille indiciaire applicable au grade d'éducateur des activités physiques et sportives
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

### Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-8,

Vu le tableau des effectifs,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024,

Vu la déclaration de vacance de poste n°17240524001097 effectuée auprès du Centre de gestion Départemental le 24 mai 2024,

Considérant les besoins de la Direction Education, Cohésion et Piscines - service Piscines,

Considérant les éléments présentés dans le rapport ci-avant,

Considérant les crédits prévus au budget 2024, chapitre 012,

### Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'autoriser** le recrutement d'un agent par voie de contrat de droit public à durée déterminée, selon les modalités susvisées dans le rapport ci-avant.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social et de l'Administration Générale à signer tout document à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Mme Françoise LIBOUREL

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.



Pour extrait conforme,  
Le Président,



Bruno DRAPRON